



Rapport

Date : 12 août 2020
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2019.POMGS.521
Classification : –

Direction de la sécurité (DSE) ; autorisation de dépenses pour les applications TIC spécialisées (POCA exceptée) 2021-2023. Crédit-cadre 2021-2023

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique des dépenses	2
3.1	Dépenses nouvelles ou liées	2
3.2	Dépenses périodiques ou uniques	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Délimitation par rapport aux autres dépenses	3
4.2	Récapitulatif des dépenses	3
4.3	Dépenses par unité organisationnelle	4
4.4	Comparaison avec le précédent crédit	6
5.	Conséquences en cas de rejet	7
6.	Sécurité de l'information et protection des données	7
7.	Droit des marchés publics	7
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	7
8.1	Ecart de planification	7
8.2	Investissements préservant la valeur et générant une plus-value	8
8.3	Amortissements	9
8.4	Coûts induits	9
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	9
10.	Répercussions sur les communes	9
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	10
12.	Proposition	10
Annexe	11	

1. Synthèse

Par le présent crédit, le Grand Conseil approuve un cadre financier composé de **dépenses uniques de 8 495 541 francs** et de **dépenses périodiques de 17 694 917 francs** pour les dépenses TIC de la DSE (POCA exceptée) pour les années 2021-2023.

Ces dépenses concernent les applications spécialisées de la DSE. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, autrement dit les coûts générés par l'utilisation des prestations TIC sous forme de prix du service ou de dépenses couvrant la maintenance, le remplacement d'appareils et les licences.

Le présent crédit-cadre comprend toutes les dépenses nécessaires connues à ce jour concernant ces prestations. Les éventuelles dépenses supplémentaires requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation à l'autorité compétente.

Conformément à l'ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), les Directions, la Chancellerie d'Etat et tous leurs offices spécialisés sont responsables de leurs applications TIC spécialisées et de leurs applications de groupe, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) assure les services TIC de base de l'administration cantonale. Selon une pratique introduite en 2017 d'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil par le biais de crédits-cadres pluriannuels pour les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires, le Ministère public et l'OIO. Les dépenses relatives aux projets de grande ampleur font l'objet d'une autorisation distincte. Jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation TIC (programme IT@BE), les dépenses de l'OIO sont autorisées annuellement.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42, 46, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 146, 147, 149, alinéa 2, 152, alinéa 4, et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), article 8, alinéa 1, lettre d
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), article 7

3. Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses nouvelles ou liées

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 LFP définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible envers le Grand Conseil, les frais d'exploitation sont tous qualifiés de nouveaux, même si la marge de manœuvre est nulle ou très limitée. Des exceptions sont réservées pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets, le développement et les prestations de conseil sont de manière générale générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Conformément à la pratique institutionnalisée, la POCA demande une autorisation de dépenses distincte pour les prestations TIC de base et les applications spécialisées pour les années 2021-2023. Le crédit-cadre 2021-2023 en question est soumis au Grand Conseil pour approbation, en même temps que les autres crédits TIC de la Direction.

Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne figurent donc pas dans le présent arrêté. Il s'agit notamment des autorisations de dépenses suivantes :

- OCRN : crédit-cadre 2020-2024 gestion des débiteurs et facturation, rattachement au progiciel de gestion intégré (ERP), AGC 2018.POM.766, années 2021-2024, 5 057 000 CHF, dépense unique, années 2021-2023, 1 208 000 CHF, dépense périodique
- POCA : crédit complémentaire 2020-2022 pour l'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers pour la police et le Ministère public (système NeVo / RIALTO), AGC session d'hiver 2020, années 2020-2022, montant du crédit POCA 3 718 000 CHF, dépense unique

4.2 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après recense les dépenses demandées. L'annexe jointe au présent rapport les présente en détail, par unité administrative et par produit ou application.

Total pour les applications TIC spécialisées de la Direction de la sécurité (POCA exceptée)			
En CHF, TVA comprise	2021	2022	2023
Dépenses uniques	3 920 847	2 370 847	2 203 847
dont compte d'investissement (CI)	2 499 000	1 309 000	1 042 000
Dépenses périodiques	6 776 839	5 457 539	5 460 539
dont CI	0	0	0
Total par année	10 697 686	7 828 386	7 664 386
Montant du crédit, réserve exclue	26 190 458		
dont CI	4 850 000		
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques	679 643		
Montant du crédit, réserve comprise	26 870 101		

D'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de huit pour cent sur les dépenses uniques qui n'est pas inscrite au budget 2021 ni au plan intégré mission-financement 2022-2023. Dans le cas où la réserve serait utilisée, la DSE s'efforcera de compenser cette dépense en interne. L'écart de planification (différence entre la planification sectorielle et la planification financière) de la DSE pour les années 2021 à 2023 s'élève à environ 30 pour cent.

4.3 Dépenses par unité organisationnelle

Les tableaux suivants présentent une synthèse des dépenses planifiées par unité administrative. Une vue d'ensemble détaillée par unité organisationnelle et application spécialisée figure en annexe.

Total pour les applications TIC spécialisées du Secrétariat général (groupe de produits 06.01.9103 Soutien aux fonctions de direction, fonds et justice administrative)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	455 000	255 000	355 000
Total des dépenses périodiques par année	1 207 500	480 500	483 500
Montant total par année	1 662 500	735 500	838 500
Montant déterminant du crédit-cadre	3 236 500		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la circulation routière et de la navigation (groupe de produits 06.10.9100 Circulation routière et navigation)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	1 350 000	1 050 000	1 050 000
Total des dépenses périodiques par année	2 309 500	2 209 500	2 209 500
Montant total par année	3 659 500	3 259 500	3 259 500
Montant déterminant du crédit-cadre	10 178 500		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'exécution judiciaire (groupe de produits 06.06.9120 Privation de liberté et encadrement)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	460 000	460 000	460 000
Total des dépenses périodiques par année	991 000	943 000	943 000
Montant total par année	1 451 000	1 403 000	1 403 000
Montant déterminant du crédit-cadre	4 257 000		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la population (groupe de produits 06.10.9104 Population et immigration)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	1 399 000	409 000	142 000
Total des dépenses périodiques par année	1 858 300	1 414 000	1 414 000
Montant total par année	3 257 300	1 823 000	1 556 000
Montant déterminant du crédit-cadre	6 636 300		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (groupe de produits 06.09.9120 Sécurité civile, sport et affaires militaires)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	256 847	196 847	196 847
Total des dépenses périodiques par année	410 539	410 539	410 539
Montant total par année	667 386	607 386	607 386
Montant déterminant du crédit-cadre	1 882 158		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

4.4 Comparaison avec le précédent crédit

La somme des autorisations de dépenses demandées par le présent crédit a connu l'évolution suivante :

Année	CHF par an	Remarques
2018-2020	36 300 000	AGC 2017.POM.392
2021-2023	26 870 101	Demande de crédit à la session d'hiver 2020

Le présent crédit-cadre pour les années 2021-2023 est inférieur d'environ 8,1 millions de francs par rapport au crédit précédent pour les années 2018-2020, sans tenir compte des réserves.

Les variations principales par rapport au précédent crédit sont les suivantes :

CHF par an	Mention	Motivation
+ 3,4 mio	Application spécialisée SUSA	Diminution des charges à la suite du transfert des coûts pour l'infrastructure BEDAG et les prestations de centre de calcul vers les prestations de base de l'OIO
+ 4,6 mio	Applications spécialisées OPOP	Diminution des charges à la suite du transfert de compétences pour l'application spécialisée NFAM vers la DSSI, du transfert des coûts pour l'infrastructure BEDAG et les prestations de centre de calcul vers les prestations de base de l'OIO et du remplacement d'ELAR et d'Asydata par NFAM
+ 0,8 mio	Applications spécialisées OEJ	Diminution des charges à la suite du transfert des coûts pour l'infrastructure BEDAG et les prestations de centre de calcul vers les prestations de base de l'OIO
- 1,3 mio	Applications spécialisées SG / DSE	Augmentation des charges à la suite de nouvelles applications spécialisées pour l'ensemble de la DSE (POCA exceptée) et de projets dans le domaine de la numérisation

D'autres diminutions des charges résultent de la baisse du nombre de projets prévus à la suite d'un manque de ressources internes et de l'achèvement du programme cantonal IT@BE à la DSE.

5. Conséquences en cas de rejet

Si les dépenses faisant l'objet de la présente demande ne sont pas autorisées, les prestations TIC ne pourront pas être fournies, ou seulement de manière restreinte si seule une partie du crédit est approuvée. Cela aurait également pour conséquence que les tâches de l'administration dépendant de ces prestations ne pourraient être accomplies qu'imparfaitement voire pas du tout. Les détails relatifs à chaque dépense figurent dans l'annexe au présent rapport.

6. Sécurité de l'information et protection des données

Les documents requis par la législation cantonale visant à assurer le respect des dispositions relatives à la sécurité de l'information et à la protection des données dans l'application des différentes solutions TIC seront examinés avant la mise en service par le délégué à la sécurité informatique du canton et, le cas échéant, soumis au contrôle préalable de l'autorité de surveillance de la protection des données du canton de Berne, conformément à l'article 17a de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04).

7. Droit des marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse 250 000 francs font l'objet d'un appel d'offres public sur le site Internet www.simap.ch. Il n'est cependant pas toujours possible de procéder à un tel appel d'offres, certains mandats ne pouvant être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou que des raisons de sécurité l'imposent. Le cas échéant, la renonciation à une mise au concours est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les co-soumissionnaires ont ainsi la possibilité de s'opposer à une renonciation à une mise au concours qu'ils jugent illégale.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

8.1 Ecart de planification

Les ressources nécessaires au financement des projets d'investissement dans le cadre du présent crédit sont prises en compte dans la planification sectorielle effectuée par la DSE pour les années 2021 à 2023. Le montant des dépenses d'investissement prévues ou engagées pour 2021 à 2023 (planification sectorielle) est supérieur au montant inscrit au budget 2021 et au plan intégré mission-financement 2022-2024 de la DSE (planification financière). L'écart de planification (différence entre la planification sectorielle et la planification financière) de la DSE pour les années 2021 à 2023 s'élève à environ 30 pour cent.

Il arrive régulièrement que le résultat du compte des investissements soit inférieur aux prévisions budgétaires à cause de projets retardés (en raison d'oppositions, de recours, etc.), de nouvelles priorités, d'examens complémentaires ou encore de décisions politiques, sans que cela puisse être prévu. Tenir compte d'un écart de planification modéré, c'est-à-dire inscrire dans le plan sectoriel un montant pour les projets d'investissement prévus supérieur aux ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, permet d'éviter ce phénomène. Ainsi, en cas de projets retardés,

d'autres projets figurant au plan sectoriel peuvent être avancés et les ressources inscrites au budget et au plan intégré mission-financement, épuisées. Cette démarche permet d'éviter que des projets importants ne puissent pas être réalisés, bien que les ressources financières soient en principe disponibles. Elle permet également d'accroître l'exactitude du budget pour le compte des investissements.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé, dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022-2024, d'admettre un écart de planification d'au maximum 30 pour cent par an, au vu des bonnes expériences réalisées par le passé à l'échelle du canton, des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

8.2 Investissements préservant la valeur et générant une plus-value

La vue d'ensemble en annexe présente, par prestation, la part des investissements destinés à préserver la valeur des biens et celle des investissements destinés à générer une plus-value (y c. les répercussions sur les amortissements). Les moyens consacrés aux projets et au développement sont qualifiés d'investissements générant une plus-value, et tous les autres, d'investissements visant à préserver la valeur. En résumé, les investissements suivants, visant à conserver la valeur ou à générer une plus-value, sont nécessaires :

Investissements visant à préserver la valeur				
En CHF, y c. TVA	2021	2022	2023	Total
OCRN	1 250 000	950 000	950 000	3 150 000
OPOP	1 199 000	309 000	42 000	1 550 000
Total	2 449 000	1 259 000	992 000	4 700 000

Investissements visant à générer une plus-value				
En CHF, y c. TVA	2021	2022	2023	Total
SG	50 000	50 000	50 000	150 000
Total	50 000	50 000	50 000	150 000

8.3 Amortissements

En résumé, le présent crédit entraîne les charges d'amortissement ci-après, compte tenu d'une période d'amortissement moyenne de cinq ans :

Charges d'amortissement				
En CHF	2021	2022	2023	Total
SG	10 000	20 000	30 000	60 000
OCRN	250 000	440 000	630 000	1 320 000
OPOP	239 800	301 600	310 000	851 400
Total	499 800	761 600	970 000	2 231 400

8.4 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer ces coûts de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté, mais leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuelles.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est en adéquation avec la stratégie TIC du Conseil-exécutif.

Dans le programme gouvernemental de législature 2019-2022 (objectifs du Conseil-exécutif), l'objectif 2 est formulé ainsi : le canton de Berne, en tant que centre politique national, exploite les opportunités de la transition numérique et fournit à la population et à l'économie des services efficaces, de haute qualité et efficaces.

Afin de fournir à la population et à l'économie des services efficaces, la DSE a besoin de systèmes TIC qui fonctionnent sans accroc. Les dépenses pour les projets TIC, le développement, les conseils de tiers et la maintenance des applications spécialisées contribuent directement à réaliser l'objectif défini par le Conseil-exécutif.

10. Répercussions sur les communes

Le présent arrêté n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent arrêté n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

Annexe

– Projet d'arrêté

Annexe

La présente annexe indique la répartition du crédit entre les unités organisationnelles, les prestations TIC et les projets. Les montants se fondent sur le budget et le plan financier du printemps de l'année précédente (troisième version du plan). Les montants effectifs et le moment auquel ils sont engagés peuvent varier en fonction de l'issue d'appels d'offres ou en cas de modification de la planification du projet ou des conditions techniques.

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
BE-GEVER	Système de gestion des affaires pour le SG et le reste de la DSE (POCA exceptée)	Exploitation (périodique)	90 000			90 000			90 000		
		Développement, conseils (unique)	45 000			45 000			45 000		
Total des dépenses uniques par année			45 000			45 000			45 000		
Total des dépenses périodiques par année			90 000			90 000			90 000		
Montant total par année			135 000			135 000			135 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			405 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Foundation Plus	Système d'information pour la gestion de demandes à des fins d'utilité publique ou de bienfaisance dans le domaine du Fonds du sport et du Fonds de loterie	Exploitation (périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Développement, conseils (unique)	20 000			20 000			20 000		
Total des dépenses uniques par année			20 000			20 000			20 000		
Total des dépenses périodiques par année			30 000			30 000			30 000		
Montant total par année			50 000			50 000			50 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			150 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Inova.plan	Programme de planification des crédits et des finances pour l'ensemble de la DSE	Exploitation (périodique)	134 000			134 000			134 000		
		Développement, conseils (unique)	30 000			30 000			30 000		
Total des dépenses uniques par année			30 000			30 000			30 000		
Total des dépenses périodiques par année			134 000			134 000			134 000		
Montant total par année			164 000			164 000			164 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			492 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Solvedirect	Programme de gestion des services informatiques pour la saisie des annonces de dérangement ou de panne, de problèmes, de requêtes de service et de changements	Exploitation (périodique)	50 000								
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			–			–			–		
Total des dépenses périodiques par année			50 000			–			–		
Montant total par année			50 000			–			–		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			50 000								
Remarques : sera remplacé en 2021 par le programme cantonal de gestion des services informatiques.											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Numérisation SG/DSE	Projets de numérisation Secrétariat général / Direction de la sécurité	Exploitation (périodique)									
		Développement, conseils (unique)	100 000		50 000	100 000		50 000	100 000		50 000
Total des dépenses uniques par année			150 000			150 000			150 000		
Total des dépenses périodiques par année			–			–			–		
Montant total par année			150 000			150 000			150 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			450 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Stratégie TIC DSE	Elaboration d'une nouvelle stratégie TIC pour la DSE	Exploitation (périodique)									
		Développement, conseils (unique)	100 000						100 000		
Total des dépenses uniques par année			100 000			–			100 000		
Total des dépenses périodiques par année			–			–			–		
Montant total par année			100 000			–			100 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			200 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements(CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Mise en œuvre des projets cantonaux TIC dans la DSE	Mise en œuvre des projets cantonaux TIC dans la Direction de la sécurité et travaux de suivi	Exploitation (périodique)	600 000								
		Développement, conseils (unique)	100 000								
Total des dépenses uniques par année			100 000			–			–		
Total des dépenses périodiques par année			600 000			–			–		
Montant total par année			700 000			–			–		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			700 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements(CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Optimisation constante des TIC DSE	Amélioration de l'efficacité et de l'efficience dans le domaine TIC DSE (développement de l'organisation)	Exploitation (périodique)	110 000			110 000			110 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			–			–			–		
Total des dépenses périodiques par année			110 000			110 000			110 000		
Montant total par année			110 000			110 000			110 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			330 000								
Remarques :											

Secrétariat général											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value
Autres applications spécialisées < 50 000 CHF	Applications spéciali- sées pour lesquelles les dépenses ne dé- passent pas 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	193 500			116 500			119 500		
		Développement, conseils (unique)	10 000			10 000			10 000		
Total des dépenses uniques par année			10 000			10 000			10 000		
Total des dépenses périodiques par année			193 500			116 500			119 500		
Montant total par année			203 500			126 500			129 500		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			459 500								
Remarques : cette catégorie comprend, outre les dépenses pour des applications de petite envergure, les dépenses pour l'équipement des salles de réunion, les écrans de présentation dans les bureaux, les raccordements de télécommunication spéciaux tels que la ligne téléphonique dans les ascenseurs, les licences uniques, etc.											

Total pour les applications TIC spécialisées du Secrétariat général (groupe de produits 06.01.9103 Soutien aux fonctions de direction, fonds et justice administrative)

En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	455 000	255 000	355 000
Total des dépenses périodiques par année	1 207 500	480 500	483 500
Montant total par année	1 662 500	735 500	838 500
Montant déterminant pour le crédit-cadre	3 236 500		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Office de la circulation routière et de la navigation

En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
SUSA+	Système d'administration de la circulation routière et de la navigation. Gestion des personnes, des véhicules, des bateaux et d'autres éléments.	Exploitation (périodique)	1 978 500			1 978 500			1 978 500		
		Développement, conseils (unique)		1 200 000			900 000			900 000	
Total des dépenses uniques par année			1 200 000			900 000			900 000		
Total des dépenses périodiques par année			1 978 500			1 978 500			1 978 500		
Montant total par année			3 178 500			2 878 500			2 878 500		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			8 935 500								
Remarques :											

Office de la circulation routière et de la navigation											
En CHF			2021		2022				2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	CR		CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Conseils SIPD + soutien aux projets	Conseils SIPD + soutien aux projets dans le domaine des applications spécialisées	Exploitation (périodique)	100 000								
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			–		–				–		
Total des dépenses périodiques par année			100 000		–				–		
Montant total par année			100 000		–				–		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			100 000								
Remarques :											

Office de la circulation routière et de la navigation											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Autres applications spécialisées < 50 000 CHF	Applications spécialisées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	231 000			231 000			231 000		
		Développement, conseils (unique)	100 000	50 000		100 000	50 000		100 000	50 000	
Total des dépenses uniques par année			150 000			150 000			150 000		
Total des dépenses périodiques par année			231 000			231 000			231 000		
Montant total par année			381 000			381 000			381 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			1 143 000								
Remarques : cette catégorie comprend, outre les dépenses pour des applications de petite envergure, les dépenses pour l'équipement des salles de réunion, les écrans de présentation dans les bureaux, les raccordements de télécommunication spéciaux tels que la ligne téléphonique dans les ascenseurs, les licences uniques, etc.											

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la circulation routière et de la navigation (groupe de produits 06.10.9100 Circulation routière et navigation)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	1 350 000	1 050 000	1 050 000
Total des dépenses périodiques par année	2 309 500	2 209 500	2 209 500
Montant total par année	3 659 500	3 259 500	3 259 500
Montant déterminant pour le crédit-cadre	10 178 500		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Office de l'exécution judiciaire

En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value
GINA	Programme de gestion des détenus	Exploitation (périodique)	460 000			460 000			460 000		
		Développement, conseils (unique)	200 000			200 000			200 000		
Total des dépenses uniques par année			200 000			200 000			200 000		
Total des dépenses périodiques par année			460 000			460 000			460 000		
Montant total par année			660 000			660 000			660 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			1 980 000								
Remarques :											

Office de l'exécution judiciaire											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Fep	Formation pendant l'exécution de peine – acquisition d'une formation de base pour les détenus	Exploitation (périodique)	53 000			53 000			53 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			–			–			–		
Total des dépenses périodiques par année			53 000			53 000			53 000		
Montant total par année			53 000			53 000			53 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			159 000								
Remarques :											

Office de l'exécution judiciaire											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
EPA Plus	Dossier électronique des patients	Exploitation (périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, conseils (unique)	140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses uniques par année			140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses périodiques par année			40 000			40 000			40 000		
Montant total par année			180 000			180 000			180 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			540 000								
Remarques :											

Office de l'exécution judiciaire											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Optimisation du portefeuille des applications spécialisées	Consolidation et optimisation d'applications spécialisées OEJ interorganisationnelles (stratégie TIC cantonale 2021-2025)	Exploitation (périodique)	50 000			50 000			50 000		
		Développement, conseils (unique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses uniques par année			50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par année			50 000			50 000			50 000		
Montant total par année			100 000			100 000			100 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			300 000								
Remarques :											

Office de l'exécution judiciaire											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Informatique pour les détenus	Matériel et logiciels spéciaux pour les détenus	Exploitation (périodique)	200 000			200 000			200 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			-			-			-		
Total des dépenses périodiques par année			200 000			200 000			200 000		
Montant total par année			200 000			200 000			200 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			600 000								
Remarques :											

Office de l'exécution judiciaire											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Autres applications spécialisées < 50 000 CHF	Applications spécialisées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	188 000			140 000			140 000		
		Développement, conseils (unique)	70 000			70 000			70 000		
Total des dépenses uniques par année			70 000			70 000			70 000		
Total des dépenses périodiques par année			188 000			140 000			140 000		
Montant total par année			258 000			210 000			210 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			678 000								
Remarques : cette catégorie comprend, outre les dépenses pour des applications de petite envergure, les dépenses pour l'équipement des salles de réunion, les écrans de présentation dans les bureaux, les raccordements de télécommunication spéciaux tels que la ligne téléphonique dans les ascenseurs, les licences uniques, etc.											

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'exécution judiciaire (groupe de produits 06.06.9120 Privation de liberté et encadrement)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	460 000	460 000	460 000
Total des dépenses périodiques par année	991 000	943 000	943 000
Montant total par année	1 451 000	1 403 000	1 403 000
Montant déterminant pour le crédit-cadre	4 257 000		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
NFAM	Logiciel de décompte et système informatisé d'archivage et de gestion des dossiers des requérants d'asile. Remplacement prévu des applications ELAR et ASYDATA	Exploitation (périodique)	190 000			175 000			175 000		
		Développement, conseils (unique)	100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses uniques par année			100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses périodiques par année			190 000			175 000			175 000		
Montant total par année			290 000			275 000			275 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			840 000								
Remarques : La nouvelle plateforme électronique dans le domaine de l'asile NFAM sera exploitée sous forme d'application de groupe. A partir du 1 ^{er} janvier 2021, la responsabilité de son exploitation reviendra à la DSSI. Par conséquent, à compter de cette date, les investissements et les éléments principaux de l'exploitation seront inscrits au budget de la DSSI et seront intégrés au crédit correspondant. La DSE assumera seulement les frais découlant de sa part de la licence, de charges d'exploitation et de travaux de maintenance.											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value
ATOS	Station de saisie pour l'établissement de documents d'identité	Exploitation (périodique)	215 000			215 000			215 000		
		Développement, conseils (unique)		1 160 000			17 000			17 000	
Total des dépenses uniques par année			1 160 000			17 000			17 000		
Total des dépenses périodiques par année			215 000			215 000			215 000		
Montant total par année			1 375 000			232 000			232 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			1 839 000								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Infostar	Registre informatisé de l'état civil	Exploitation (périodique)	200 000			200 000			200 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			-			-			-		
Total des dépenses périodiques par année			200 000			200 000			200 000		
Montant total par année			200 000			200 000			200 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			600 000								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
PendenZA	Gestion des dates des cérémonies, y c. l'établissement des documents correspondants	Exploitation (périodique)	72 000			72 000			72 000		
		Développement, conseils (unique)					250 000				
Total des dépenses uniques par année			–			250 000			–		
Total des dépenses périodiques par année			72 000			72 000			72 000		
Montant total par année			72 000			322 000			72 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			466 000								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
CMI citoyens	Gestion des dossiers de l'Autorité de surveillance (remplacement de l'application ZEUS)	Exploitation (périodique)	75 000			75 000			75 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			–			–			–		
Total des dépenses périodiques par année			75 000			75 000			75 000		
Montant total par année			75 000			75 000			75 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			225 000								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
ZEMIS	Système d'information central sur la migration de la Confédération	Exploitation (périodique)	370 000			370 000			370 000		
		Développement, conseils (unique)									
Total des dépenses uniques par année			—			—			—		
Total des dépenses périodiques par année			370 000			370 000			370 000		
Montant total par année			370 000			370 000			370 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			1 110 000								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value
ELAR	Système informatisé d'archivage et de ges- tion des dossiers des requérants d'asile	Exploitation (périodique)	288 600								
		Développement, conseils (unique)	50 000								
Total des dépenses uniques par année			50 000			—			—		
Total des dépenses périodiques par année			288 600			—			—		
Montant total par année			338 600			—			—		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			338 600								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
ASYDATA	Programme de décompte pour requérants d'asile	Exploitation (périodique)	100 700								
		Développement, conseils (unique)	50 000								
Total des dépenses uniques par année			50 000			—			—		
Total des dépenses périodiques par année			100 700			—			—		
Montant total par année			150 700			—			—		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			150 700								
Remarques :											

Office de la population											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Autres applications spécialisées < 50 000 CHF	Applications spécialisées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	347 000			307 000			307 000		
		Développement, conseils (unique)		39 000			42 000			25 000	
Total des dépenses uniques par année			39 000			42 000			25 000		
Total des dépenses périodiques par année			347 000			307 000			307 000		
Montant total par année			386 000			349 000			332 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			1 067 000								
Remarques : cette catégorie comprend, outre les dépenses pour des applications de petite envergure, les dépenses pour l'équipement des salles de réunion, les écrans de présentation dans les bureaux, les raccordements de télécommunication spéciaux tels que la ligne téléphonique dans les ascenseurs, les licences uniques, etc.											

Total pour les applications TIC de l'Office de la population (groupe de produits 06.10.9104 Population et immigration)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	1 399 000	409 000	142 000
Total des dépenses périodiques par année	1 858 300	1 414 000	1 414 000
Montant total par année	3 257 300	1 823 000	1 556 000
Montant déterminant pour le crédit-cadre	6 636 300		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires

En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
MILVA	MILVA sert de plaque tournante des données et d'application spécialisée pour l'administration militaire cantonale (interface entre GERES et PISA)	Exploitation (périodique)	49 147			49 147			49 147		
		Développement, conseils (unique)	60 000			60 000			60 000		
Total des dépenses uniques par année			60 000			60 000			60 000		
Total des dépenses périodiques par année			49 147			49 147			49 147		
Montant total par année			109 147			109 147			109 147		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			327 441								
Remarques :											

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value		préservant la valeur	générant une plus- value
WPEV	Programme de gestion de la taxe d'exemption	Exploitation (périodique)	61 000			61 000			61 000		
		Développement, conseils (unique)				110 000			110 000		
Total des dépenses uniques par année			–			110 000			110 000		
Total des dépenses périodiques par année			61 000			61 000			61 000		
Montant total par année			61 000			171 000			171 000		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			403 000								
Remarques :											

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- vant la valeur	générant une plus- value		préser- vant la valeur	générant une plus- value
Projet	Développement des applications spécialisées dans le domaine des affaires militaires	Exploitation (périodique)									
		Développement, conseils (unique)	170 000								
Total des dépenses uniques par année			170 000			—			—		
Total des dépenses périodiques par année			—			—			—		
Montant total par année			170 000			—			—		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			170 000								
Remarques :											

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires											
En CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Descriptif	Nature comptable TIC		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value		préservant la valeur	générant une plus-value
Autres applications spécialisées < 50 000 CHF	Applications spécialisées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas 50 000 CHF	Exploitation (périodique)	300 392			300 392			300 392		
		Développement, conseils (unique)	26 847			26 847			26 847		
Total des dépenses uniques par année			26 847			26 847			26 847		
Total des dépenses périodiques par année			300 392			300 392			300 392		
Montant total par année			327 239			327 239			327 239		
Montant du crédit, réserve non comprise (8 % des dépenses uniques)			981 717								
Remarques : cette catégorie comprend, outre les dépenses pour des applications de petite envergure, les dépenses pour l'équipement des salles de réunion, les écrans de présentation dans les bureaux, les raccordements de télécommunication spéciaux tels que la ligne téléphonique dans les ascenseurs, les licences uniques, etc.											

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (groupe de produits 06.09.9120 Sécurité civile, sport et affaires militaires)			
En CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par année	256 847	196 847	196 847
Total des dépenses périodiques par année	410 539	410 539	410 539
Montant total par année	667 386	607 386	607 386
Montant déterminant pour le crédit-cadre	1 882 158		
Total de la réserve	Pas de réserve prévue au niveau des unités organisationnelles.		

Total pour les applications TIC spécialisées de la Direction de la sécurité (POCA exceptée)

En CHF, TVA comprise	2021	2022	2023
Dépenses uniques	3 920 847	2 370 847	2 203 847
dont CI	2 499 000	1 309 000	1 042 000
Dépenses périodiques	6 776 839	5 457 539	5 460 539
dont CI	0	0	0
Total par année	10 697 686	7 828 386	7 664 386
Montant du crédit, réserve exclue	26 190 458		
dont CI	4 850 000		
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques	679 643		
Montant du crédit, réserve comprise	26 870 101		